

devant les mots, ils adopteraient le vrai plan de combat. Mais, instruits par l'expérience, nous avions le droit de nous demander si la grande assemblée des catholiques, pour la seconde fois en travail d'une solution n'accoucherait point pour la seconde fois d'une formule imprécise. Et ce sentiment, qui mettait une inquiétude au cœur des fils soumis de Léon XIII, était partagé, mais avec espoir, par tous les vieux tenants de l'Union conservatrice. Ils menèrent campagne, avec acharnement, pendant plusieurs mois, pour entraîner la grande opinion catholique à leur suite et pour l'amener à voir, dans le terrain constitutionnel, un ferment de discorde. A les entendre, il fallait que les partisans des instructions pontificales et les serviteurs des anciens partis fissent d'égales concessions, ceux-ci abandonnant le terrain monarchiste à la condition que ceux-là sacrifieraient le terrain constitutionnel. L'intelligente et vigoureuse obéissance où s'est résolument cantonné, dès le premier jour, le congrès national catholique a déjoué cette habile campagne, dont l'assemblée même a pu voir dans son sein les suprêmes efforts. Car, dans la séance fameuse où le congrès devait formuler sa résolution, plusieurs orateurs, encouragés par les applaudissements d'une faible minorité, s'efforcèrent encore de préconiser cette union vague et sans terrain solide, où l'on tient pour non avenues les directions pontificales. Il ne fallut rien moins qu'une énergique et droite intervention de M. Bonjean pour éclaircir les obscurités où l'on essayait de noyer les esprits. Dès lors, aux applaudissements dont était saubé l'orateur qui parlait net, les adversaires du terrain constitutionnel se sentirent vaincus ; le superbe et ferme discours de M. de Bellomayre acheva leur déroute. Et la discussion se termina par le vote, à l'unanimité, du pacte électoral de la Fédération catholique.

Ce pacte, on le connaît : on en a lu, dans tous les journaux, plusieurs fois répétée, la formule très claire et très simple. On sait qu'il offre à tous nos groupements, dont il a soin d'ailleurs de respecter l'organisation propre et l'autonomie, une base d'union, à la fois très large et bien délimitée, sur le terrain constitutionnel. On sait aussi qu'un préambule, en peu de mots concis, affirme nettement, dissipant toute équivoque interprétation, que le terrain constitutionnel est l'acceptation de la République.

N'est-il pas évident que la fraction la plus modérée, l'aile droite, en un mot, de l'opinion catholique a opéré un immense progrès, non seulement depuis la dernière assemblée d'autrefois, mais depuis le tout récent congrès de Reims ? Et — ce qui, à la fois, constitue le résultat premier de ce progrès, et nous offre l'espoir de résultats futurs, plus décisifs encore et plus grands, — l'aile droite, en venant prendre enfin position si nettement, sur le terrain constitutionnel, a permis à l'aile gauche, aux démocrates chrétiens, de contracter avec elle une alliance étroite. Ainsi, grâce à la décision du congrès de Paris, le rapprochement que je signalais tout à l'heure a pu s'opérer ; l'union s'est accomplie ; le pacte électoral acclamé au congrès national catholique a obtenu les acclamations du congrès de la démocratie chrétienne.

Et pourtant, l'assemblée de Lyon se plaçait, en politique, à tout autre point de vue que l'assemblée de Paris : les démo-